

FINANCE DE MARCHE

2nd semestre 2015-2016

Isabelle Jouffroy

LEXIQUE NON EXHAUSTIF

ABUS DE MARCHE

Lorsqu'un investisseur peut être lésé directement ou indirectement par un tiers qui a utilisé des informations confidentielles (délit d'initié), a potentiellement faussé la fixation normale des cours et/ou a transmis de fausses informations.

La nouvelle directive de 2014 prévoit une peine pouvant aller jusqu'à 4 ans de prison pour les délits les plus importants, 2 ans pour la divulgation illicites d'informations privilégiées et une amende pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros ou 15% du chiffre d'affaires pour une personne morale.

ACTION

Titre de capital émis par une société de capitaux représentatif de la valeur du capital social de ladite société.

ACTUALISATION

Inverse de la capitalisation. Elle détermine la valeur de différents flux qui s'effectueront à des dates futures. Elle permet de comparer, à une date donnée, des flux qui interviendront à des dates ultérieures.

ADJUDICATION

Technique de mise aux enchères utilisée lors des émissions de bons ou d'obligations du Trésor.

ALLER-RETOUR

Achat puis revente quasi-immédiate d'une valeur pour maximiser les gains.

ALLOCATION D'ACTIFS

Processus de gestion consistant en une répartition d'un portefeuille en *classes d'actifs*, en fonction des horizons de placement et des risques que les investisseurs sont prêts à prendre.

AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (AMF)

Autorité de tutelle des marchés financiers français, et notamment des marchés boursiers d'Euronext Paris.

APPEL DE MARGE

Versement de fonds correspondant au calcul des positions nettes débitrices des opérateurs sur certains marchés.

ASSIMILATION

Rattachement de nouveaux titres à des titres antérieurement émis, aux caractéristiques identiques. Cette technique est utilisée pour les obligations du Trésor.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Accroissement des fonds propres d'une entreprise. On distingue les augmentations de capital en numéraire (par apport d'argent frais réalisé par souscription) et les augmentations de capital par incorporation de réserves (par distribution gratuite d'actions aux anciens actionnaires).

AVIS D'OPERE

Document précisant les conditions d'exécution d'un ordre en bourse.

BENCHMARK

Indice (ou combinaison d'indices) de référence utilisé pour mesure la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé.

BENEFICE NET PAR ACTION (BNPA)

Résultat net divisé par le nombre d'actions.

BILAN

État comptable présentant le patrimoine de l'entreprise. Il est composé de l'Actif, état des biens et des stocks possédés et des créances de l'entreprises, et du Passif, état des ressources de l'entreprise (capitaux propres, dettes et résultat).

BONS DE SOUSCRIPTION

Bon donnant droit de souscrire à un titre (action ou obligation) à des conditions prédéterminées (prix et période d'exercice). Ce bon peut être attaché à un titre ou être autonome.

CAC 40

Indice phare de la bourse de Paris, composé des 40 plus grosses capitalisations. C'est l'équivalent du Dow Jones (30 valeurs) à Wall Street, du Footsie (100 valeurs) à Londres, du DAX (30 valeurs) à Francfort, du Nikkei à Tokyo,

CALL

Option d'achat

CAPITAL SOCIAL

Ensemble des apports en espèces ou en nature des associés lors de la création de l'entreprise ou lors des augmentations de capital. Il est égal au total de la valeur nominale des actions émises et est inscrit au bilan de l'entreprise.

CAPITALISATION BOUSIERE

Nombre de titres d'une société cotés en bourse multiplié par le cours.

CAPITALISATION

Valorisation d'un capital par réinvestissement des flux.

CAPITAUX PROPRES

Ensemble comprenant le capital social, les primes d'émissions d'actions, les réserves, le report à nouveau, les subventions d'investissement et les provisions réglementées. Les capitaux propres sont, sur le plan juridique, la garantie des tiers.

CARNET D'ORDRES

Regroupement des ordres par valeur et classé par limite de prix. Il est sous forme électronique en bourse de Paris depuis 1986.

CHAMBRE DE COMPENSATION

Institution financière garante de la bonne fin des opérations sur un marché s'interposant entre l'acheteur et le vendeur.

CHARTS

Terme anglais signifiant graphe, duquel dérive chartisme (analyse graphique).

CODE ISIN (ex Sicovam)

Code international d'identification alphanumérique des titres cotés en bourse. Il est composé de 12 caractères, dont les 2 premiers sont alphabétiques et utilisés pour déterminer le pays d'émission de la valeur.

COMPENSATION

Échange de créances réciproques entre opérateurs ou banques, permettant le règlement du solde. En anglais, clearing.

CONSERVATION

Dépôt de titres et d'espèces auprès d'un intermédiaire financier assurant la gestion administrative et comptable de ces titres.

COTATION

Fixation d'un cours par la confrontation des offres et des demandes. En bourse, on distingue la cotation en continu (au fur et à mesure de l'arrivée des ordres) de la cotation au fixing (confrontation des ordres à heure fixe).

COUPE-CIRCUIT

Arrêt des cotations boursières utilisé en période de fort volatilité pour éviter la chute drastique des cours de bourse.

COUPON

Terme générique pour nommer le revenu d'un titre. Le dividende est celui de l'action ; l'intérêt est celui de l'obligation.

COUPON COURU

Fraction d'intérêt attachée à une obligation entre deux dates de détachement de coupon. Correspond à l'accumulation de l'intérêt au prorata des jours jusqu'au versement de ce coupon.

COURS DE BOURSE

Prix d'une valeur mobilière résultant de la confrontation des ordres d'achat et des ordres de vente.

COURTIER

Intermédiaire financier chargé de l'exécution et de la gestion des ordres de bourse.

CRIEE

Mode de cotation pour une bourse non informatisée.

CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités devient exigible. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

DATE DE JOUISSANCE

Date de démarrage du droit au revenu du porteur d'un titre financier.

DATE DE VALEUR

Date de départ du calcul des intérêts.

DECOUVERT (achat ou vente à)

Opération permettant d'acheter des titres sans avoir les espèces correspondantes ou de vendre sans avoir les titres en portefeuille (en vue de spéculer à la hausse ou à la baisse des cours de bourse).

DELIT D'INITIE

Fait de détenir une information non connue de tous et mise à profit pour s'enrichir en bourse. C'est une infraction pénale.

DEMATÉRIALISATION

Suppression du support papier représentatif d'un titre. En France, les titres sont dématérialisés depuis le 3 novembre 1984.

DEMEMBREMENT

En anglais, stripping. Découpage d'une obligation en autant de titres qu'il existe de flux (d'intérêts et de remboursement).

DENOUEMENT

Débouclage final d'une transaction selon le principe de la livraison contre le paiement.

DEPOSITAIRE

Établissement financier conservant les titres en portefeuille sous forme scripturale.

DEPOSITAIRE CENTRAL DE TITRES

Organisme qui conserve, pour le compte de ses participants, des valeurs mobilières et exécute les livraisons des titres sur instructions des participants ou des organismes de compensation.

DEPOT DE GARANTIE

Remise de titres ou d'espèces pour couvrir une opération sur les marchés financiers.

DETACHEMENT DE COUPON

Versement de l'intérêt sur une obligation.

DILUTION

Diminution du bénéfice par action, liée à une augmentation de capital ; on parle également de dilution du pouvoir par augmentation des droits de vote.

DIRECTIVE MIF (Marchés d'Instruments Financiers)

Directive européenne, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, instaurant un nouveau cadre réglementaire des activités de marché dans l'ensemble de l'Union Européenne : mise en concurrence des bourses traditionnelles et électroniques, et des intermédiaires financiers, harmonisation des réglementations nationales, protection accrue des investisseurs et transparence renforcée sur les négociations.

DIVIDENDE

Fraction du résultat net après impôt distribué aux actionnaires.

DIVISION (split)

Division de la valeur nominale d'une action. La division induit une multiplication proportionnelle du nombre de titres en circulation.

DROIT D'ATTRIBUTION

Droit de participer à une augmentation de capital par incorporation de réserves. Il y a un droit par action ancienne (avant augmentation) permettant de se faire attribuer gratuitement une ou plusieurs actions nouvelles (selon la parité).

DROIT DE GARDE

Commission perçue par les établissements financiers teneurs de compte titres, librement fixée par ces établissements.

DROIT DE SOUSCRIPTION

Droit de participer à une augmentation de capital en numéraire. Il y a un droit de souscription par action ancienne (avant augmentation) permettant de souscrire à une ou plusieurs actions nouvelles (selon la parité).

DROIT DE VOTE

Possibilité donnée aux actionnaires de voter lors des assemblées d'actionnaires.

DURATION

Durée de vie moyenne des flux d'une obligation (intérêts et remboursement) pondérée par la valeur actualisée de ces flux.

EBITDA (Earning Before Interest Taxes, Depreciation and Amortization)

Résultat de l'entreprise avant frais financiers, amortissements, provisions et éléments exceptionnels.

ECHELON DE COTATION (ou pas de cotation)

Variation minimale de cours. Sur Euronext, l'échelon est de 0,01 € ou 0,01% pour les obligations ; 0,01 € pour les trackers et compris entre 0,01 € et 0,50 € pour les actions (selon leur valeur nominale).

EMETTEUR

Agent économique proposant des titres par appel public à l'épargne pour se financer. On distingue l'Etat, les entreprises industrielles et commerciales et les institutions financières.

EMISSION

Placement d'un titre sur les marchés par appel public à l'épargne (cf. marché primaire.)

ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

Société exerçant à titre principal des activités de services d'investissement (négociation, gestion pour compte propre et pour compte de tiers, intermédiation), selon la loi du 4 juillet 1996.

ENTREPRISE DE MARCHE

Société commerciale gestionnaire des marchés réglementés d'instruments financiers.

EONIA (Euro OverNight Interest Average)

Taux « jour le jour » (durée de l'opération = 24 h) moyen pondéré par les volumes des prêts entre banques européennes.

EPARGNE

Part non consommée du revenu disponible.

ESMA (European Securities and Markets Authority)
Autorité paneuropéenne de supervision financière.

ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Réunion de pays dans le but d'étendre le marché intérieur de la Communauté européenne à des pays de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêt à rentrer dans l'Union Européenne. Libre-échange limité ; extension du marché incomplète (contrôle aux frontières par exemple), pas d'union douanière ni de politique commerciale commune, pas d'union monétaire, ni d'union de défense, ni de coopération judiciaire
Aujourd'hui (2015) concerne les pays de l'UE + Islande + Liechtenstein + Norvège.

ETABLISSEMENT DE CREDIT

Personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque.

ETF (Exchange Trade Fund)

Voir Tracker

EURIBOR (EURO InterBank Offered Rate)

Taux pratiqué entre les banques commerciales de la zone euro pour des durées comprises entre 1 semaine et 12 mois. Le plus connu est l'Euribor 3 mois, qui sert de référence, notamment à des emprunts à taux variable.

EUROCLEAR

Dépositaire central de titre (teneur de compte titres des intermédiaires financiers d'une place financière) d'Euronext et gestionnaire du système de règlement-livraison de titres.

EURONEXT

Bourse paneuropéenne créée en 2000 regroupant les bourses de Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne.

FIXING

(cotation au fixing) méthode de cotation à heure fixe.

(fixing) cours ou niveau de référence.

FLIGHT TO QUALITY

Mouvement des capitaux à destination des valeurs les moins risquées.

FCP (Fonds Commun de Placement)

Copropriété, dénuée de personnalité morale, de valeurs mobilières, divisée en parts et gérée par une société de gestion.

FONDS PROPRES

Dans le bilan d'une entreprise, ensemble du total du capital et des réserves.

FOREX

Pour FOReign Exchange. Marché des changes.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Dépassement par un actionnaire d'un pourcentage du capital, ou des droits de vote, d'une entreprise. Les différents seuils sont déterminés par l'autorité de tutelle. Les seuils à déclarer aux autorités boursières et aux émetteurs sont : 5, 10, 20, 33,33, 50, 66 et 95%.

FUTURE

Contrat à terme.

GARANTI

Protégé d'un risque de perte.

GESTION ALTERNATIVE

gestion décorrélée des indices, assise sur des stratégies et outils complexes, donc réservée aux investisseurs avertis.

GESTION COLLECTIVE

Mode de gestion reposant sur des OPCVM.

GESTION DELEGUEE

Mode de gestion dans lequel un investisseur délègue la gestion de son portefeuille à un intermédiaire via un mandat de gestion.

GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Fonction d'investissement ou de gestion des capitaux par des intermédiaires financiers.

GRE A GRE

Négociation sur un marché non organisé.

HEDGE FUND

Fonds d'investissement spéculatif

IFRS (International Financial and Reporting Standards)

Ensemble de normes comptables à respecter sur le plan international.

IMMOBILISATION

Élément du patrimoine d'une entreprise. On distingue les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, brevet, ...), corporelles (immeubles, équipements, ...) et financières (participations). Les immobilisations apparaissent en haut de l'Actif du bilan de l'entreprise.

IMMUNISATION

Protection d'un portefeuille d'actifs contre une évolution défavorable.

IN FINE

Remboursement en fin de vie pour la totalité d'un emprunt (pas d'amortissement du capital).

INCORPORATION DES RESERVES

Augmentation de capital par une remontée des réserves (résultats des années antérieures) à la ligne « capital » du bilan.

INDEXATION

Définition de la rémunération d'un titre financier ou d'un ensemble de titres en fonction d'un indicateur de référence ou d'un indice.

INDICE BOURSIER

Moyenne arithmétique ou géométrique des cours d'un échantillon de valeurs, avec ou sans pondération. Il peut être généraliste ou sectoriel.

INDICIEL

Technique de gestion basée sur l'évolution d'un indice.

INTERMEDIAIRE FINANCIER

Professionnels auprès de qui un investisseur doit s'adresser pour acheter et vendre des produits financiers.

INTRADAY

Opération(s) réalisée(s) au cours d'une même journée boursière.

INTRODUCTION EN BOURSE

Première admission d'une entreprise sur le marché boursier.

INVESTISSEUR INSTITUTIONNEL

Établissement financier, structurellement excédentaire, plaçant régulièrement des capitaux sur les marchés financiers : fonds de pension, caisses de retraite, compagnies d'assurance, OPCVM, Caisse des Dépôts et Consignations.

JUNK BOND

Obligation qualifiée de « pourrie », à très fort rendement, émise par une entreprise présentant un risque élevé d'insolvabilité.

KRACH

Effondrement brutal des cours de bourse sur une place financière.

LIQUIDATION (jour de)

Pour les ordres à règlement différé, la liquidation consiste en un règlement des espèces et une livraison des titres en fin de mois boursier.

LIQUIDITE

Caractéristiques d'un marché sur lequel on peut effectuer des opérations d'achat ou de vente sans provoquer de trop fortes variations de cours.

LIVRAISON CONTRE PAIEMENT

Opération de dénouement d'une transaction financière selon le principe de simultanéité de livraison des titres et du règlement des espèces.

MANDAT DE GESTION

Contrat de délégation de gestion signé entre un client et un intermédiaire financier pour la gestion de portefeuille.

MARCHE A TERME

Marché sur lequel le dénouement des transactions s'effectue à une date ultérieure convenue à l'avance.

MARCHE AU COMPTANT

Marché sur lequel le dénouement des transactions s'effectue simultanément à la négociation de l'opération.

MARCHE DES CHANGES

Lieu de confrontation de l'offre et de la demande de devises.

MARCHE FINANCIER

Marché de titres financiers en général.

MARCHE MONETAIRE

Marché des capitaux à court et moyen termes. Composé du marché interbancaire et du marché des Titres de Créances Négociables.

MARCHE PRIMAIRE

Marché des titres financiers proposés pour la première fois par appel public à l'épargne (introduction en bourse, émission d'emprunt obligataire, ...).

MARCHE SECONDAIRE

Marché sur lequel des titres antérieurement émis s'échangent.

MARCHES DERIVES

Marchés sur lesquels se négocient des produits dérivés (options et contrats à terme).

MATURITE

Durée restant à courir pour un titre financier.

MTF (Multilateral Trading Facility)

Système informatique de négociation géré par une entreprise d'investissement ou une entreprise de marché permettant l'appariement des ordres d'achat et de vente sur des instruments financiers en vue d'une négociation. En français, on parle de SMN (Système Multilatéral de Négociation). En 2013, on comptait en France 7 Systèmes Multilatéraux de Négociations agréés : Alternext, le Marché libre et Alternativa pour permettre la négociation des actions ; MTS, Nyse BondMatch et Galaxy pour les obligations ; Powernext pour les quotas de CO2.

NEGATIVE PLEDGE

Dans le cadre des conventions de crédit, les banques ont imposé le respect de certaines conditions. Parmi celles -ci, on compte l'engagement de ne pas faire. Il peut en particulier limiter la constitution de garantie de certains actifs au profit de tiers, ce qui s'appelle negative pledge en français.

NOMINAL

Valeur théorique ou comptable d'un titre. Pour les obligations, le nominal est la base sur laquelle s'applique le taux d'intérêt pour calculer le revenu obligataire (coupon).

NUMERAIRE

Argent (apport en numéraire / apport en nature)

OAT (Obligation Assimilable du Trésor)

Obligation émise par l'Etat français (via l'Agence France Trésor) d'une durée pouvant aller jusqu'à 50 ans (voir aussi Assimilation).

OBLIGATION FONCIERE

Obligation émise par une Société de crédit foncier (rôle exclusif : consentir des prêts garantis par des sûretés immobilières ou des prêts à des personnes morales publiques), sécurisée (car adossée à des prêts spécifiques et émises par des entités de bon rating), donnant un droit prioritaire de remboursement pour les détenteurs (avant les salariés et le fisc si défaillance de l'émetteur).

OBLIGATION

Valeur mobilière représentative d'un emprunt coté sur les marchés financiers.

OBLIGATION ZERO-COUPON

Obligation ne délivrant aucun coupon, émise en dessous du pair et remboursée à son nominal à l'échéance.

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières)

Véhicule permettant la collecte d'épargne et l'investissement de cette épargne dans des valeurs mobilières ou des titres du marché monétaire selon des critères préétablis dans ses statuts.

OPTION

Droit d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un produit dit « sous-jacent » à un prix fixé à l'avance, à une échéance donnée (option à l'européenne) ou à tout moment jusqu'à une échéance donnée (option américaine). L'acheteur de l'option (d'achat ou de vente) dispose d'un droit mais en aucun cas d'une obligation ; tandis que le vendeur de l'option (d'achat ou de vente) est obligatoirement tenu de respecter le choix de l'acheteur.

ORGANISE

De dit d'un marché qui fonctionne de manière réglementée et standardisée.

OST (Opération Sur Titre)

Opération amenant le changement d'une caractéristique d'un titre, voulue par l'émetteur ou le législateur.

OVERNIGHT

Avec une maturité de 24 heures, synonyme de « jour le jour »

PAIR

Valeur nominal d'une obligation, servant de base au calcul de l'intérêt.

PARI PASSU

Dans le cadre des conventions de crédit, les banques ont imposé le respect de certaines conditions. Le pari passu est une clause qui oblige l'entreprise à faire bénéficier le prêteur de toutes les garanties supplémentaires qu'elle sera amenée à donner lors de crédits futurs de même rang.

PARITE

Nombre de titres auxquels donne droit la souscription/l'attribution/la conversion selon le type de l'opération.

PEA (Plan d'Épargne en Actions)

Produit d'épargne permettant de gérer un portefeuille d'actions en franchise fiscale.

PEE (Plan d'Épargne Entreprise)

Support d'épargne ouvert par une entreprise pour ses salariés afin de les aider à la constitution d'un portefeuille.

PER (Price Earning Ratio)

Cours divisé par le bénéfice. C'est également un multiple de la capitalisation.

PERSONNE MORALE

Société ou association dotée d'une personnalité juridique différente de celle de ses membres.

PERSONNE PHYSIQUE

Personne considérée en tant qu'individu.

PIB

Produit Intérieur Brut.

Indicateur économique permettant de mesurer les richesses créées dans un pays au cours d'une période donnée, en générale annuelle. Somme des valeurs ajoutées des entreprises, associations, collectivités publiques, ménages, auxquelles on ajoute la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et les droits de douanes appliqués aux importations, diminués des subventions.

PIED DE COUPON

Prix d'une obligation sans inclure le coupon couru (accumulation d'intérêt jusqu'au prochain versement appelée « détachement » ou « versement » de coupon. Sur les marchés, les obligations cotent et se négocient au pied de coupon. Il faut donc ensuite rajouter le coupon couru pour connaître le montant total échangé.

PLUS-VALUE

Gain en capital. L'inverse est une moins-value.

POOL

Groupement. On parle de Pool ou de syndicat bancaire.

PORTEUR

Détenteur (possesseur) d'un titre (cf. titre au porteur).

PRIME D'EMISSION

Différence entre le pair d'une obligation et son prix d'émission. Elle est positive si l'émission se fait au-dessous du pair et négative dans le cas inverse.

PRIME DE REMBOURSEMENT

Différence entre le pair d'une obligation et son prix de remboursement. Elle est positive si le prix de remboursement est supérieur au pair et négative si le remboursement est inférieur au pair.

PRIME DE RISQUE

Surcroît de rentabilité demandé par les investisseurs pour les actifs risqués. Différence de taux de rémunération de l'actif considéré par rapport au taux de l'actif sans risque.

PRINCIPAL

PROCYCLIQUE

Caractéristique d'une valeur dont le cours est fortement soumis aux fluctuations économiques.

PRODUIT DERIVE

Terme générique regroupant tous les produits dont la valeur dépend d'un sous-jacent (un autre produit).

PRODUIT STRUCTURE

Association d'un produit classique (support) et d'instruments financiers (dérivés ou non) portant sur un ou plusieurs sous-jacents dans le but de proposer un instrument unique et sur-mesure, présentant une maturité, un profil de risque et un rendement spécifiques. Ces instruments sont négociables de gré à gré sur le marché interbancaire.

PROFIT WARNING

Annnonce d'une dégradation des résultats d'une entreprise cotée.

PUT

Option de vente (à l'inverse du CALL, option d'achat).

RADIATION

Retrait de la cotation d'une valeur, requis par l'entreprise de marché.

RATING ou NOTATION

Évaluation des titres émis sur le marché en fonction des capacités de l'émetteur à faire face à ses engagements financiers sur les marchés (paiements des coupons, remboursement des titres, ...).

REGLEMENT-LIVRAISON

Opération de dénouement d'une négociation sur les marchés se traduisant par la livraison des titres et le règlement des espèces.

REMBOURSEMENT ANTICIPE

Amortissement/remboursement d'un emprunt avant la date d'échéance.

RENDEMENT ACTUARIEL

Rendement réel d'une obligation calculé en actualisant les flux à venir et basé sur le réinvestissement des coupons.

RENDEMENT NET

Dividende net par action divisé par le cours de bourse.

RENDEMENT

Rapport entre le revenu d'un instrument financier et sa valeur.

RESERVATION

Suspension des cotations lorsqu'il y a déséquilibre entre l'offre et la demande.

RETOURNEMENT

Inversion d'une tendance boursière.

ROAD-SHOW

Présentation publique réalisée devant des investisseurs pour promouvoir une opération d'appel public à l'épargne.

ROE (Return On Equities)

Résultat net divisé par fonds propres.

SCREENING

Approche de sélection des titres utilisée pour les choix d'investissement des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Le screening négatif consiste en une exclusion de certains secteurs d'activité ou d'entreprises implantées dans certains pays (armement, nucléaire, tabac, ...). Le screening positif consiste à détecter une ou plusieurs entreprises par secteur répondant le mieux aux critères préétablis.

SEANCE

Période quotidienne d'ouverture d'un marché.

SENSIBILITE

Réaction d'une valeur à la variation d'un paramètre.

SERVICE DE LA DETTE

Paiement des intérêts et remboursement de l'emprunt.

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)

Société anonyme ayant pour vocation d'investir dans des valeurs mobilières ou des titres du marché monétaire.

SMALL CAP

Entreprise cotée ayant une faible capitalisation boursière.

SOCIETE DE GESTION

Intermédiaire financier chargé de la gestion financière, administrative et comptable de produits gérés pour le compte de tiers.

SOULTE

Somme versée à titre de compensation ou à titre résiduel.

SOUSCRIPTION

Acquisition d'un titre lors de sa mise sur le marché.

SOUS-JACENT

Actif servant de référence à un produit dérivé.

SPECULATION

Prise de position risquée dans l'espoir de réaliser un gain.

SPLIT

Division du nominal.

SPOT

Marché au comptant. Caractéristique des opérations dont le règlement-livraison intervient simultanément ou quasi-simultanément de la négociation.

SPREAD (DE TAUX)

Écart de rendement d'une dette par rapport à un taux de référence ou à une autre valeur. Ou écart entre taux emprunteur et taux prêteur.

SQUEEZE OUT

Retrait obligatoire réclamé par un actionnaire détenant plus de 95% des droits de vote d'une entreprise.

SRD (Service à Règlement Différé)

Prestation spécifique permettant de différer le dénouement d'une opération en fin de mois boursier.

STOCK PICKING

Sélection de titres pour la composition d'un portefeuille sur des critères intrinsèques des sociétés. On parle également de gestion active (à l'inverse de la gestion indicielle).

STRIKE

Prix d'exercice d'une option.

SUKUK

Produit obligataire islamique, à échéance fixée à l'avance, adossé à un actif permettant de rémunérer le placement en contournant le principe de l'intérêt, interdit par la religion musulmane.

SUSPENS

Opération de règlement-livraison non dénouée pour une raison accidentelle (erreur dans les systèmes) ou pour défaut de provision (titres ou espèces).

SVT (Spécialistes en Valeurs du Trésor)

Intermédiaires habilités par le Trésor pour animer le marché de la dette souveraine (obligations et bons du Trésor). Ils participent aux souscriptions sur le marché primaire. Ils s'engagent ensuite à animer le marché secondaire en affichant des prix à l'achat et à la vente sur ces valeurs et en s'engageant à traiter sur ces prix. En anglais « Primary Dealers ».

TAUX ACTUARIEL

Taux d'intérêt calculé qui tient compte de tous les flux d'un emprunt ou d'un titre.

TAUX COURT

Taux d'intérêt pratiqué sur des opérations à court terme (maturité inférieure à 1 an).

TAUX DE CHANGE

Prix d'une devise exprimée dans une autre devise.

TAUX D'INTERET

TAUX DE DISTRIBUTION

Dividende par action divisé par le BNPA (Bénéfice Net Par Action).

TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Taux Overnight. Taux d'intérêt pratiqué sur les opérations interbancaires sur une durée de 24 heures.

TAUX DIRECTEUR

Taux pratiqué par les banques centrales dans le cadre de leur politique monétaire.

TAUX FACIAL

Taux nominal.

TAUX LONG

Taux des opérations financières à long terme, 10 ans et au-delà.

TAUX NOMINAL

Taux servant au calcul des intérêts.

TITRE AU PORTEUR

Titre inscrit sur un compte titres ouvert auprès d'un intermédiaire habilité (le porteur n'est pas connu de l'émetteur).

TITRE AU PORTEUR IDENTIFIABLE

Titre circulant sous la forme porteur, mais l'émetteur ayant opté pour cette forme, peut demander à connaître ses détenteurs.

TITRE DE CREANCE NEGOCIABLE

Titre représentant une créance, émis au gré de l'émetteur, négociable sur un marché (de gré à gré ou organisé).

TITRE NOMINATIF

Titre inscrit pour lequel le porteur est connu de l'émetteur. On parle de nominatif pur pour une inscription chez l'émetteur et de nominatif administré pour une inscription chez un intermédiaire.

TITRE SUBORDONNE

Obligation avec priorité de paiement sur le capital et/ou sur les intérêts, assortie d'une clause de subordination des intérêts aux dividendes (les intérêts pouvant être reportés ou annulés lorsque les dividendes dus aux actionnaires n'ont pas été versés). Le titre subordonné est un titre de créance de premier rang.

TITRISATION

Technique financière consistant à transformer des actifs ou créances illiquides en titres négociables.

Chaque investisseur acquiert en quelque sorte une fraction du portefeuille ainsi constitué, sur la base des flux financiers futurs, qui garantit le remboursement des obligations.

Cette transformation des créances afin de les négocier permet aux banques de les « sortir de leur bilan », ce qui mécaniquement leur redonne la possibilité de consentir de nouvelles lignes de crédit.

Les créances titrisées sont en générales logées dans une société ad hoc appelée SPV (Special Purpose Vehicle (ou SPC pour SP Company)) et sont associées à des titres de meilleure qualité servant de réserve en cas de défaillance).

TRACKER

Fonds indiciel coté en bourse qui permet de bénéficier de toute la performance d'un indice.

TRACKING ERROR

Risque de déviation par rapport à un indice de référence. Quand il tend vers 0, il n'y a pas de différence significative avec l'indice de référence.

TRANSACTION

Échange.

TRESOR

« bras droit » de l'Etat pour le financement de celui-ci. Emetteur sur les marchés de capitaux.

UNION EUROPEENNE (2015)

28 pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.



VALEUR AJOUTEE

Richesse créée par l'entreprise au cours d'un exercice comptable. Différence entre production et consommation intermédiaire.

VALEUR LIQUIDATIVE

Cours d'une part d'OPCVM, représenté par le total des Actifs nets divisé par le nombre de parts.

VALEUR MOBILIERE

Ensemble de titres émis par des personnes morales publiques ou privées, transmissibles par inscription en compte, qui confèrent des droits identiques par catégorie et donnent accès, directement ou indirectement, à une quotité du capital de la personne morale émettrice ou à un droit de créance sur elle. Tous droits détachés d'une valeur mobilière et négociables sont eux-mêmes assimilés à une valeur mobilière.

VALEUR NOMINALE

Valeur comptable d'un titre (part d'emprunt initial de la société émettrice pour une obligation, ou fraction du capital social pour une action).

VOLATILITE

Mesure de la dispersion des cours.